



Qui doit effectuer les réparations ?

Par **Titie01**, le **16/05/2019** à **08:53**

Bonjour suite à un sinistre, j'ai effectué les réparations dans un garage pour un changement de porte.

Quand je récupère le véhicule je m'aperçois que la centralisation, le clignotant ainsi que le rétroviseur du côté du sinistre ne fonctionne plus.

Le garage n'a fait aucune vérification avant d'entreprendre les travaux de réparation.

Aujourd'hui il me dise que je dois payer 500 € pour remettre ma voiture en état.

Ma question est simple qui doit payer les réparations ?

Merci beaucoup pour vos réponses